



Communiqué de presse – 12 septembre 2017

Le Rhin et la Meuse - sources d'eau pour la production d'eau potable destinée à des millions de ménages - doivent et peuvent avoir des eaux de meilleure qualité

De plus en plus de nouvelles substances détectées dans les sources d'eau pour la production d'eau potable

Les rapports annuels de la RIWA qui paraissent aujourd'hui font état de la pollution du Rhin et de la Meuse aux produits chimiques industriels, déchets, résidus médicamenteux et pesticides. Au cours des dernières décennies, la qualité des eaux des cours d'eau s'est clairement améliorée, cependant de nouvelles substances émergentes pour lesquelles il n'existe souvent pas encore de normes apparaissent de plus en plus. Il s'agit là d'une évolution inquiétante, dès lors que le Rhin et la Meuse sont des sources d'eau très importantes pour la production d'eau potable destinée à des millions de ménages aux Pays-Bas et en Belgique.

Augmentation des interruptions et limitations de prélèvements par les sociétés d'eau

Certaines sociétés de production d'eau potable peuvent pallier une dégradation temporaire de la qualité des eaux de rivière en limitant, voire en interrompant, les prélèvements de ces eaux.

Sur 5 ans, on constate une hausse du nombre de jours pendant lesquels il n'est pas possible de prélever de l'eau de la Meuse (jusqu'à plus de 300 jours en 2016). En ce qui concerne le Rhin, après un pic enregistré en 2014, on observe une diminution du nombre de limitations de prélèvements et de leur durée (jusqu'à 6 jours).

Les autorisations doivent être plus strictes

En cas d'autorisation de rejets de substances, on tient trop peu compte des effets de ces rejets sur l'approvisionnement en eau potable. Les nouvelles autorisations ne tiennent pas non plus suffisamment compte de la fonction du cours d'eau dans le processus de production d'eau potable et dans lequel on rejette des substances. En raison du changement climatique, les périodes de faibles débits se multiplient. Au cours de ces périodes, les concentrations de polluants augmentent, ce qui met fortement en péril la source d'approvisionnement en eau potable.

Appliquer le principe de précaution, même dans la législation européenne

Les sources de production d'eau potable sont aussi insuffisamment protégées dans la législation et réglementation européennes. La directive-cadre sur l'eau (DCE) prescrit une amélioration de la qualité des eaux superficielles de sorte que les sociétés d'eau puissent produire de l'eau potable de façon naturelle. Les normes européennes ne tiennent cependant pas compte de cette exigence. Via ses activités de lobbying, la RIWA mise sur le respect du principe de précaution: veiller à ce que de nouvelles substances émergentes ne se retrouvent pas dans les cours d'eau pour éviter de devoir les éliminer lors du traitement des eaux destinées à la production d'eau potable.

Prévenir les pollutions à la source

Actuellement, les médias montrent à quel point le consommateur accorde de l'importance à une eau potable et saine de qualité irréprochable. Que ce soit pour le Rhin ou la Meuse, le fait de prévenir les pollutions à la source reste la méthode la plus efficace et la plus écologique et il est indispensable, à cet égard, d'avoir une politique forte en matière d'autorisations de rejets, accompagnée de normes rigoureuses basées sur le principe de précaution.

La RIWA, association de sociétés des eaux de rivière, défend les intérêts des sociétés d'eau et établit chaque année un rapport sur la qualité des eaux du Rhin et un rapport sur la qualité des eaux de la Meuse. La RIWA évalue les valeurs de mesure en fonction du mémorandum relatif à la protection des cours d'eau européens, dans lequel 170 sociétés de production d'eau potable ont fixé des exigences en matière de qualité minimale des eaux de rivière.

Les rapports complets sur la qualité des eaux du Rhin et de la Meuse sont consultables sur le site internet de:

- la RIWA-Meuse: [Rapport Annuel 2016 La Meuse](#)

- la RIWA-Rhin: [Jaarrapport 2016 De Rijn](#)

Note pour la rédaction (pas destinée à la publication)

Pour plus d'informations, vous pouvez prendre contact avec:

-Maarten van der Ploeg: directeur RIWA-Meuse: 06-8334 3478, vanderploeg@riwa.org, ou

-Gerard Stroomberg: directeur RIWA-Rhin: 06-3011 4547, stroomberg@riwa.org